

**Objet : Urgences Dentaires en Gironde**

Mesdames, Messieurs, Présidents et Conseillers Ordinaux,

Le plan de gestion des urgences dentaires mis en place dès le vendredi 20 mars est maintenant bien rodé.

Nous demandons à TOUS les praticiens d'assurer une permanence téléphonique, sept jours sur sept (du lundi au dimanche) le matin de 9h à 12h. A défaut de ne pouvoir réaliser une permanence téléphonique le praticien doit être au minimum joignable par mail et la messagerie téléphonique doit clairement spécifier un moyen de les joindre. Il en est de même par voie d'affiche à la porte des cabinets.

Le praticien interroge son patient et traite l'urgence. Dans la pratique, la quasi-totalité des appels ne ressortent pas de l'urgence et le chirurgien-dentiste l'explique au patient et le rassure. Dans d'autres cas, le praticien adresse au patient une ordonnance par mail, sur sa boîte mail ou à la pharmacie de son choix.

Si le patient nécessite une prise en charge urgente en cabinet, le chirurgien-dentiste adresse le questionnaire de son patient et une fiche de liaison, par mail, à une cellule de régulation de 4 chirurgiens-dentistes ; cette cellule travaille tous les jours également de 9h à 18h. Elle prend contact avec les patients et, après analyse, fixe un rendez-vous précis dans un des cabinets libéraux volontaires ou en service hospitalier (qui ont rouvert les services de soins dentaires à condition que les patients soient régulés). Le but est de faire fonctionner que des cabinets parfaitement équipés et sécurisés et de gérer au mieux les flux de patients. Il est demandé aux patients un respect absolu des heures de rendez-vous fixés et les précautions actuelles sont rappelées (seul le patient entre dans le cabinet, sauf cas très particulier, prise de température, port d'un masque dans le cabinet en dehors du soins, ...).

Si un de vos patients nécessite une prise en charge pour un problème dentaire, il faut lui conseiller de téléphoner à son dentiste habituel, de laisser un message sur le répondeur, d'envoyer un mail (rechercher si le cabinet a un site internet, il y a alors une adresse mail de contact). Si le patient n'a pas de dentiste habituel, il appelle un cabinet de son quartier.

La très grande majorité des chirurgiens-dentistes répondent à la demande des patients.

En raison de la particularité de notre zone d'intervention, la cavité buccale, et du matériel nécessaire à nos actes, les sprays de turbines et les ultra-sons qui diffusent un brouillard et projettent des particules et gouttelettes mélangées de salive à plus d'un mètre et dans l'ensemble de la salle de soins, il a été rapidement décidé de demander la fermeture des cabinets en attente d'évaluation des risques et des moyens de protection des patients (risque extrêmement élevé de contamination croisée entre des patients parfois présents en nombre dans les salles d'attente et succession rapprochée des patients en salle de soins non aérée) et des praticiens et de nos personnels.

Je vous prie de diffuser autant que possible ces informations auprès des ressortissants de vos ordres.

Avec l'assurance de mes sentiments les plus confraternels.

**Docteur Alain MANSEAU**

**Président**



**ORDRE NATIONAL  
DES CHIRURGIENS-DENTISTES**  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA GIRONDE

134 Boulevard Président Wilson - 33000 BORDEAUX

Tél: 05 56 96 16 13 | [gironde@oncd.org](mailto:gironde@oncd.org) | [www.ordre-chirurgiens-dentistes-gironde.fr](http://www.ordre-chirurgiens-dentistes-gironde.fr)